

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

5 avril 2024

Présent(e)s : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, Mme PELTIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, Mme GOBET, M. MÉLAISNE, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS,

Absent(e)s excusé(e)s : M. LOISEAU (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme HOURLER (pouvoir à Mme AUTRET), Mme LETIN (pouvoir à M. KASPAR), M. HERVÉ, M BOULLEAUX (pouvoir à M. BURGUIÈRE), Mme SZEWZYK (pouvoir à M. THOMAS), M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absent(e)s : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Subvention exceptionnelle
2024 : association « Le
Fistoulik »**

L'assemblée délibérante est informée qu'une demande de subvention exceptionnelle a été reçue en mairie le 9 avril 2024.

Il s'agit de l'association « Le Fistoulik » qui souhaite promouvoir le sport handicapé dans le cadre des jeux paralympiques Paris 2024.

Le projet consiste à descendre la rivière de l'Yonne à bord du bateau « Le Fistoulik » avec 4 sportifs Icaunais de l'équipe de France (athlétisme, handball et tennis), dont deux seront porteurs de la flamme olympique en sport adapté. Le point d'étape à Villeneuve sur Yonne aura lieu le vendredi 03 mai à partir de 16h00 et ils passeront la nuit au port.

Le projet est ficelé mais il manque 600 € (sur un budget de 3 680 €) pour qu'il puisse se concrétiser.

CONSIDERANT que la Ville de Villeneuve sur Yonne est labélisée terre de jeux 2024.

CONSIDERANT l'objectif de cette association qui consiste à promouvoir le sport handicapé adapté

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 09 avril 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle à l'association le Fistoulik d'un montant de 200 €.

Le Secrétaire
Éric PÉANNE



La Maire
Nadège NAZE

